6.4.5 – Zone de regroupement et de tri de déchets non dangereux non inertes (rubrique 2716) et de déchets non dangereux de plastiques, bois, cartons (rubrique 2714)

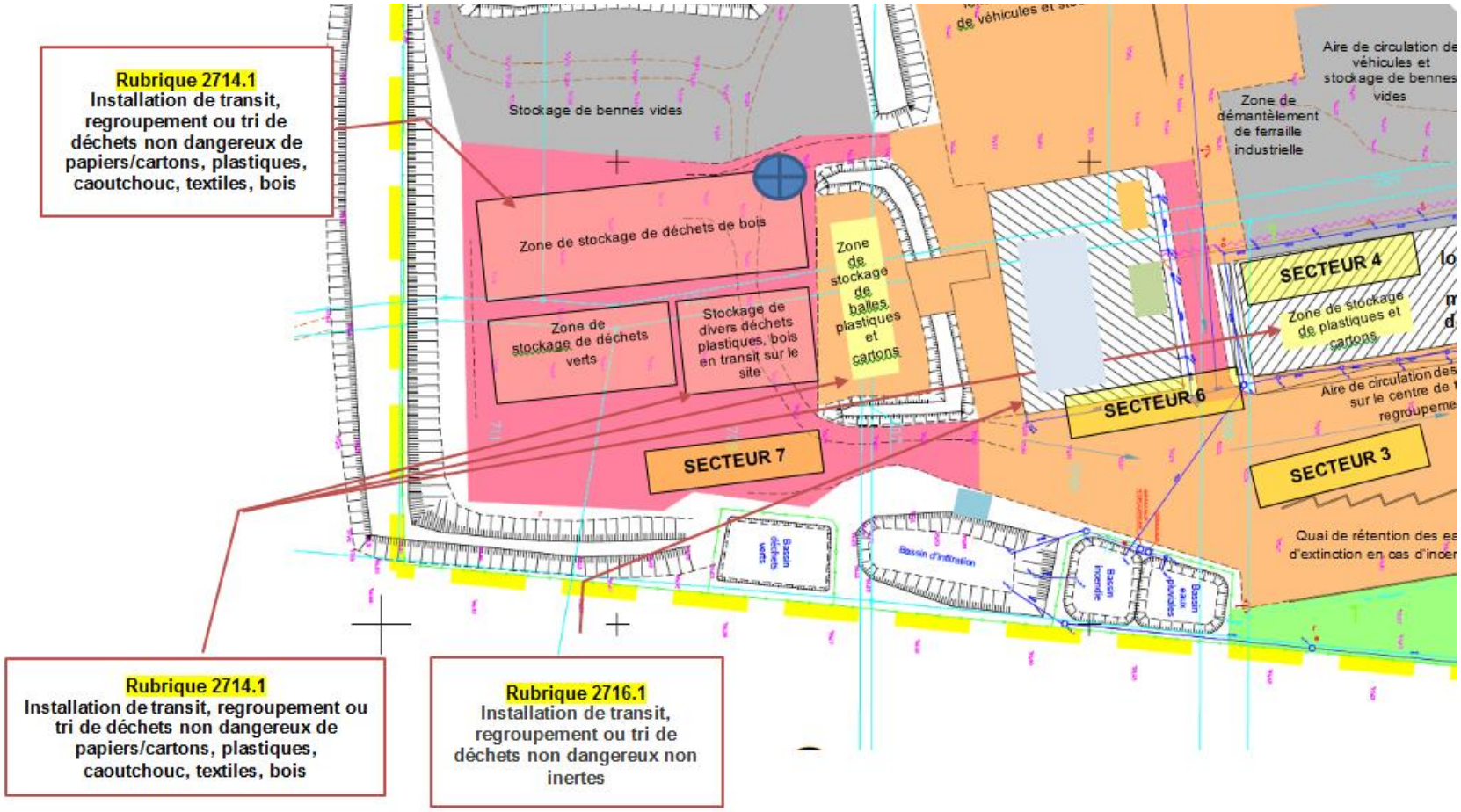

Le transit de déchets de papiers/cartons et plastiques se présente au niveau de deux secteurs :

- secteur 4 avec un stockage de 300 m^3 de cartons et 300 m^3 de plastiques,
- secteur 7 composé de deux zones, une zone de transit de bois pour un volume de 4 000 m^3 et une zone de stockage de balles de cartons et de plastiques pour un volume de 2 000 m^3,

soit au total 6 600 m^3.

Le transit de déchets non dangereux et non inertes est implanté au niveau d'un bâtiment pouvant accueillir 450 m^3 de DIB et de 450 m^3 d'ordures ménagères, **soit au total 900 m^3.**

Par conséquent, le site de la société METOSTOCK Environnement est classé à autorisation sous la rubrique n°2714 puisque les volumes de déchets non dangereux de cartons, plastiques sont supérieurs à 1 000 m^3 (rubrique actuellement autorisée). et à déclaration sous la rubrique 2716 puisque les volumes de déchets non dangereux non inertes sont supérieurs à 100 m^3 mais inférieurs à 1 000 m^3 (rubrique actuellement autorisée).

6.4.6 – Zones de prétraitement

Il existe deux secteurs où sont réalisées les opérations de prétraitement :

- Mélange de déchets compatibles mais de familles différentes

Ces opérations sont réalisées selon les procédures décrites dans les chapitres 6.3.6 et 6.3.7

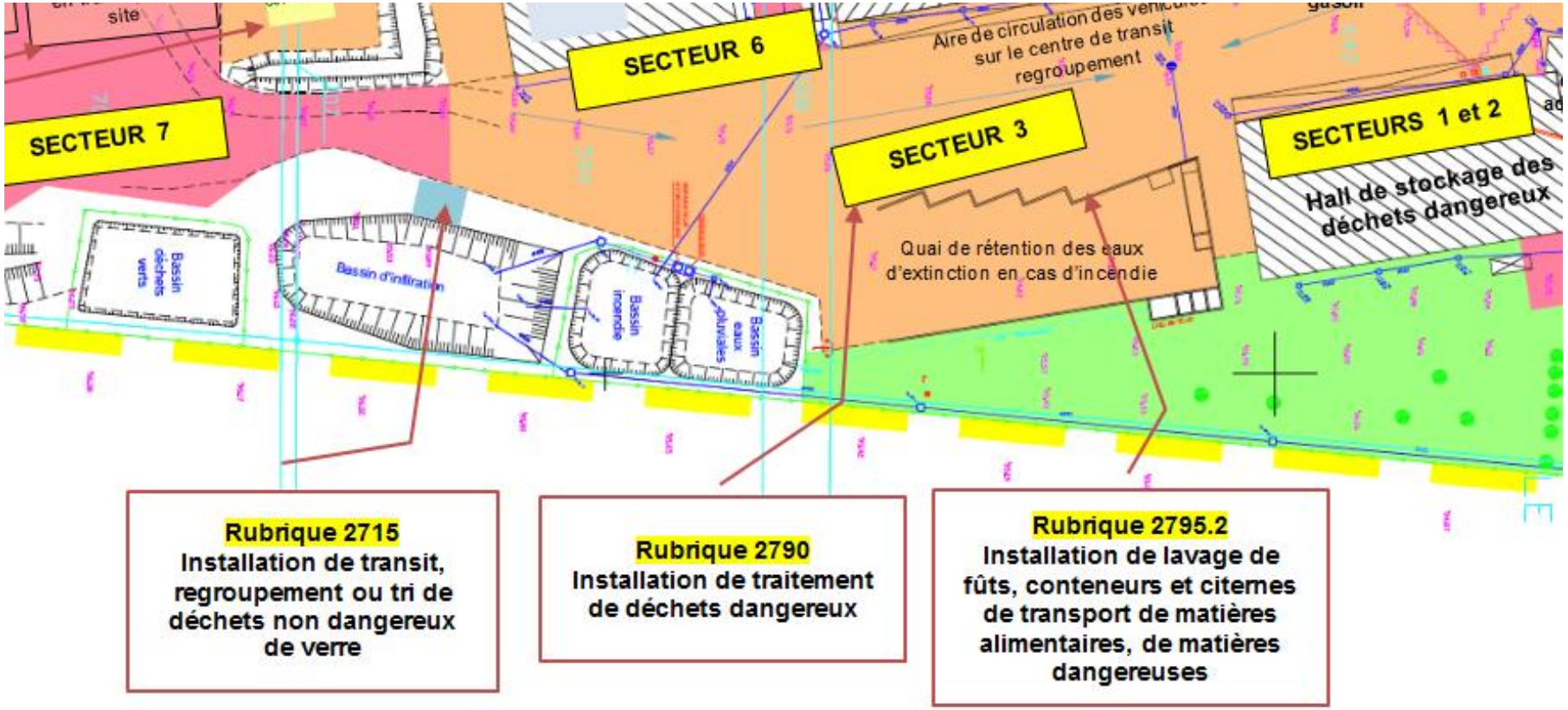
site
SECTEUR 7
SECTEUR 6
Aire de circulation des véhicules sur le centre de transit regroupement
SECTEUR 3
SECTEURS 1 et 2
Hall de stockage des déchets dangereux
Quai de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie
Bassin déchets verts
Bassin d'infiltration
Bassin incendie
Bassin eaux pluviales
Rubrique 2715
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre
Rubrique 2790
Installation de traitement de déchets dangereux
Rubrique 2795.2
Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses

Il existe dans la zone une installation de lavage de fûts ou de conteneurs ayant contenu des substances dangereuses.
La société METOSTOCK a mis en place une activité de lavage de conditionnés de 50 litres à 1000 litres pour optimiser la valorisation des emballages métalliques ou plastiques. La quantité d'eau utilisée par jour est inférieure à 20 m^3 par jour.

- Broyage de déchets dangereux et non dangereux

Un broyeur installé au niveau du secteur 7 peut être utilisé pour le compostage ou pour broyer des déchets de bois de classe 2.

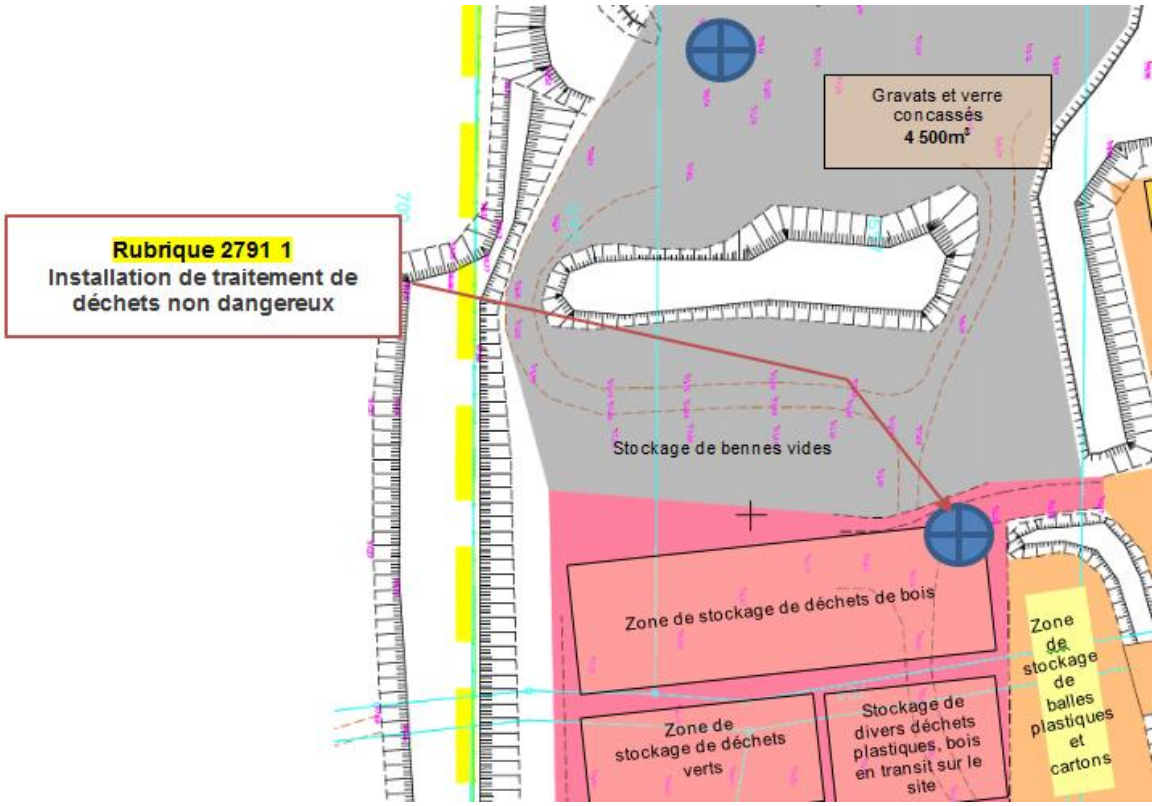

Par conséquent, le site de la société METOSTOCK Environnement est classé à autorisation sous les rubriques n°2790 et 2791 pour les opérations de prétraitement afin de les traiter sur des centres de traitement agréés, objet de la demande d'autorisation.

Par conséquent, le site de la société METOSTOCK Environnement est classé à déclaration sous la rubrique n°2795 pour les opérations de lavage de fûts et conteneurs ayant contenu des substances dangereuses, la quantité d'eau mise en œuvre étant inférieure à 20 m^3 par jour.

6.4.7 – Zone de transit de déchets non dangereux inertes (rubrique 2517) avec une zone de broyage (rubrique 2715)

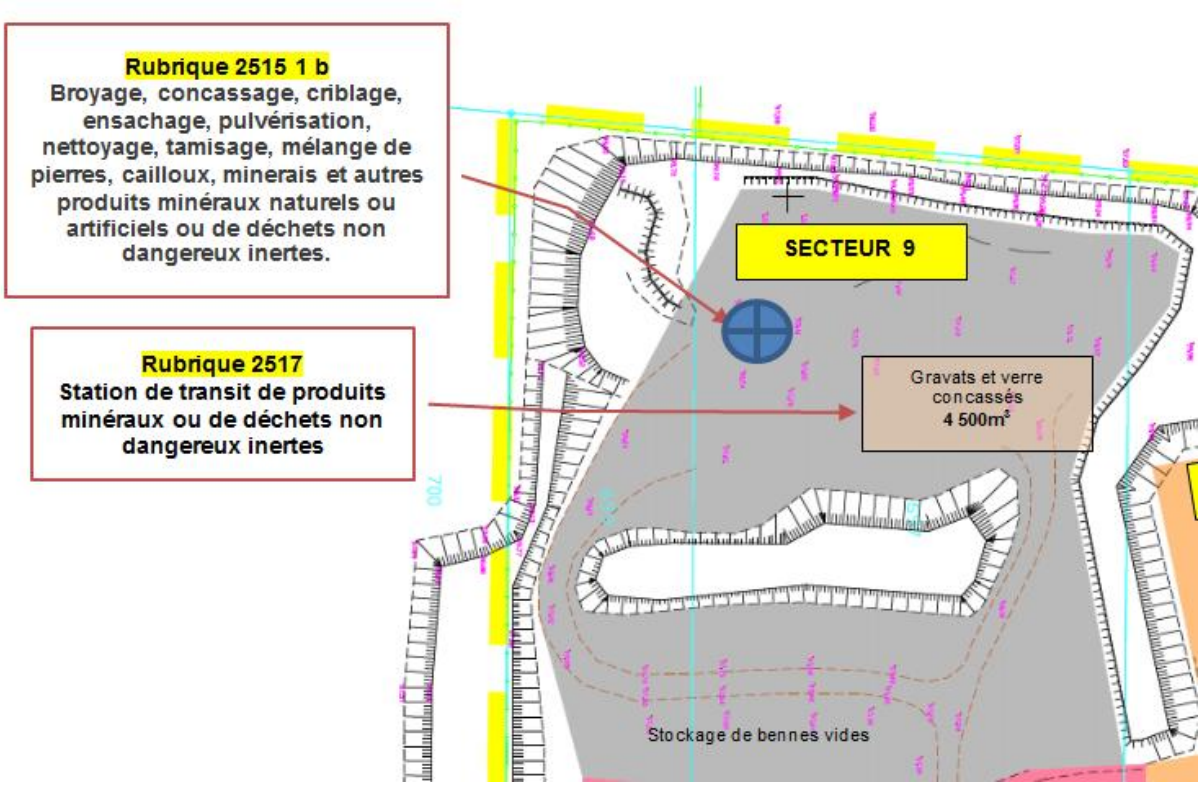

Par conséquent, le site de la société METOSTOCK Environnement est classé à déclaration sous la rubrique n°2515 puisque l'installation de broyage a une puissance de 45 kW et non classé sous la rubrique 2517, puisque la surface de l'aire de transit est inférieure à 5 000 m^2.

6.4.8 – Déchèterie (rubrique 2710)

La déchetterie est composée de :

- 2 bennes 40 m^3 pour les encombrants,
- 3 bennes 40 m^3 pour les déchets verts,
- 1 benne 30 m^3 pour le bois,
- 1 benne 10m^3 pour les gravats,
- 1 benne 15 m^3 pour les métaux
- 1 benne 20 m^3 pour le carton,

Le volume susceptible d'être collecté est donc de 275 m^3 de déchets non dangereux.

Les déchets dangereux sont aussi collectés. Ils sont acheminés sur le site de transit lorsque le contenant est rempli (3 tonnes).

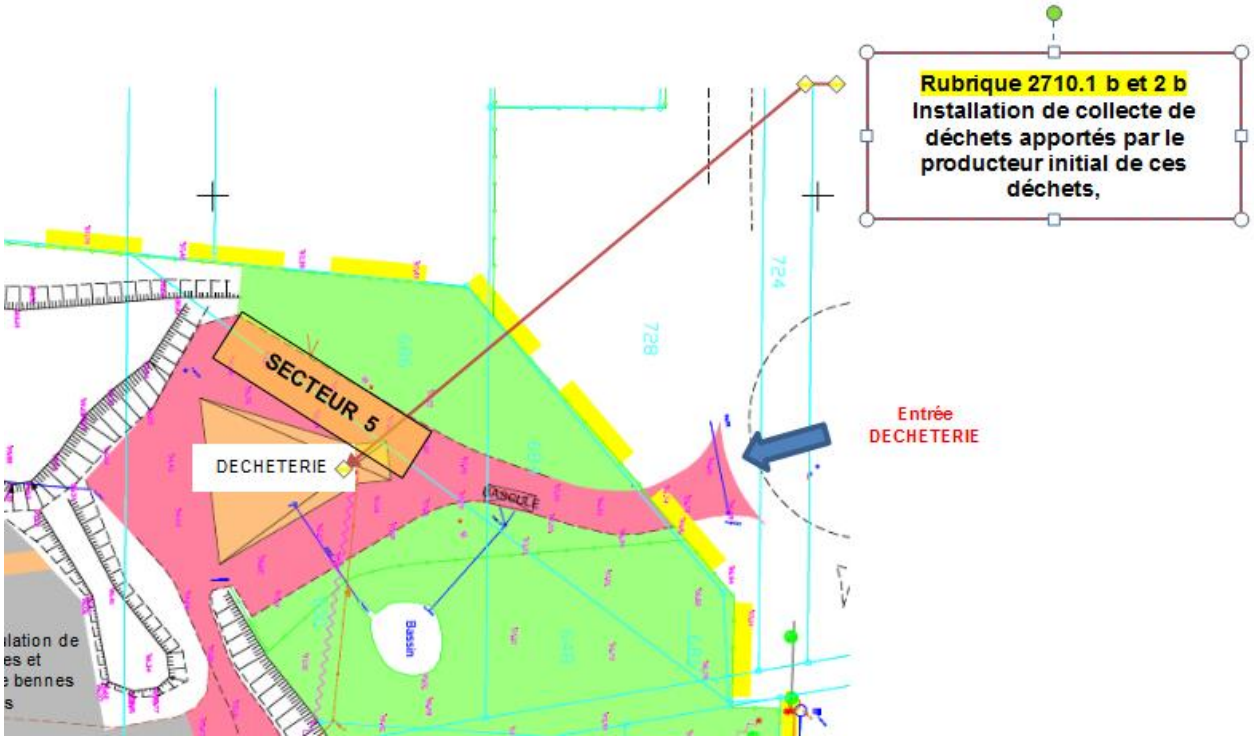

Par conséquent, le site de la société METOSTOCK Environnement est classé à déclaration sous la rubrique n°2710 puisque le volume de déchets non dangereux au

niveau de la déchèterie est de 275 m^3 et la quantité de déchets dangereux est inférieure à 3 tonnes (rubrique actuellement autorisée).

Concernant la quantité de déchets dangereux de 3 tonnes, les ratios estimés sont :

- 80 % de pots de peinture, soit 2,4 tonnes classées en 4331,
- 3 % de solvants, soit 0,085 tonne classée en 4511,
- 3 % d'acides, soit 0,085 tonne classée en 4441,
- 3 % de bases,
- 3 % de piles, soit 0,085 tonne classée en 4510,
- 3 % de néons,
- 3 % phytosanitaires, soit 0,085 tonne classée en 4110 et 4510,
- 3 % aérosols, soit 0,085 tonne classée en 4320.

6.4.9 – Installation temporaire de transit suite à des pollutions accidentelles (rubrique 2719)

Les inondations sont les catastrophes naturelles qui ont la plus grande probabilité d'occurrence sur le territoire français mais qui sont également les plus productrices de déchets.

Ces déchets posent des problèmes quant à leur impact sur le fonctionnement du territoire, et questionnent les autorités publiques sur les moyens à mettre en œuvre pour leur gestion. La gestion et le traitement de ces déchets sont des étapes primordiales pour le redémarrage économique et social des territoires.

La nature de ces déchets s'étend des déchets dangereux aux déchets issus des dommages et destructions du bâti, en passant par les déchets ménagers « classiques », les déchets végétaux, les laisses d'inondation, des boues, etc.…, qui sont mélangés entre eux, imbibés d'eau et parfois souillés par des produits dangereux.

Dans ce cadre, la société METOSTOCK Environnement a une capacité de recevoir un volume important de déchets :

- 50 contenants d'1 m^3 de capacité,
- 10 bennes de 10 m^3 de capacité,

Soit une capacité de stockage de 150 m^3.

6.5 – Les utilités (eau, électricité et gaz naturel)

6.5.1 – L'eau

Elle provient du réseau public de distribution, à partir du captage d'Alimentation en Eau Potable (A.E.P) existant à FRETTEMEULE et gérée par la Compagnie Générale des Eaux à ABBEVILLE. L'eau est refoulée dans un réservoir de 300 m^3 situé au sud de FEUQUIERES EN VIMEU, avant d'alimenter les différentes zones d'urbanisation.

Pour le site METOSTOCK à FEUQUIERES EN VIMEU, l'eau du réseau est utilisée pour :

- ❖ Les différents nettoyages (camions, bidons, plateforme),
- ❖ les appareils du laboratoire d'analyses de contrôle,
- ❖ les installations sanitaires.

6.5.2 – L'électricité

Le site est alimenté par le réseau EDF.
Elle est utilisée pour l'éclairage des locaux et le fonctionnement des installations.
Les installations électriques sont vérifiées annuellement par un organisme agréé.

6.5.3 – Réservoir de carburant

Le site METOSTOCK Environnement dispose d'une pompe d'alimentation en gazole pour les engins. Le gasoil provient de deux cuves de 5 m^3.
Le débit de la pompe est de 1 m^3/h. Le volume maximal annuel de gasoil susceptible d'être distribué est de 60 m^3 par an.
L'installation est non classable au titre des rubriques 1435 et 4734 de la nomenclature, le volume consommé annuellement étant inférieur à 100 m^3 (60 m^3 annuels) et la capacité de stockage inférieure à 50 t.

6.5.4 – Gaz

La Société METOSTOCK dispose d'un stock de bouteilles de gaz :

- Laboratoire : 1 bouteille azote
- Maintenance : 1 bouteille B50 d'Oxygène et 1 bouteille B50 d'Acétylène,

6.5.5 – Installations de compression

La Société METOSTOCK dispose d'un compresseur de 5 kW.

6.6 – Comparaison aux meilleures technologies disponibles

Suivant les CONCLUSIONS SUR LES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS (MTD 20) – 2018, les techniques concernées par la société METOSTOCK, objet du présent dossier sont :

Technique		Polluants habituellement visés	Description de la technique	Cas de la société METOSTOCK	Description de la technique de la société METOSTOCK
Traitement préliminaire ou primaire					
a.	Homogénéisation	Tous les polluants	Utilisation de bassins ou d'autres techniques de gestion afin d'homogénéiser, par mélange, les flux et charges de polluants.	Concerné	Ajustement du pouvoir calorifique inférieur (PCI) en amenant ce PCI à un niveau acceptable pour l'acceptation en filière de valorisation énergétique
b.	Neutralisation	Acides, alcalis	Ajustement du pH des effluents aqueux à un niveau neutre (environ 7) par ajout de produits chimiques. On peut ajouter de l'hydroxyde de sodium (NaOH) ou de l'hydroxyde de calcium [$Ca(OH)_2$] pour augmenter le pH, et de l'acide sulfurique (H_2SO4), de l'acide chlorhydrique (HCl) ou du dioxyde de carbone (CO_2) pour l'abaisser. Certains polluants peuvent précipiter lors de la neutralisation.	Concerné	Ajustement du pH en amenant celui des eaux résiduaires légèrement acides à un pH neutre en mélangeant ces eaux avec des eux légèrement basiques.
c.	Séparation physique, notamment au moyen de dégrilleurs, tamis, dessableurs, dégraisseurs, cuves de déshuilage ou décanteurs primaires	Solides grossiers, matières en suspension, huile/graisse		Non concerné	

Technique		Polluants habituellement visés	Description de la technique	Cas de la société METOSTOCK	Description de la technique de la société METOSTOCK
Traitement physico-chimique					
d.	Adsorption	Polluants adsorbables dissous non biodégradables ou inhibiteurs, tels qu'hydrocarbures, mercure, AOX	Méthode de séparation dans laquelle les composés (c'est-à-dire les polluants) contenus dans un fluide (c'est-à-dire les eaux usées) se fixent sur une surface solide (en général du charbon actif).	Non concerné	
e.	Distillation/rectification	Polluants dissous non biodégradables ou inhibiteurs pouvant être distillés, comme certains solvants	La distillation est une technique utilisée pour séparer, par évaporation partielle et recondensation, des composés n'ayant pas le même point d'ébullition. La distillation des eaux usées consiste à éliminer les contaminants à faible point d'ébullition en les transférant vers la phase vapeur. La distillation est réalisée dans des colonnes équipées de plateaux ou de garnissage et complétées par un condenseur placé en aval.	Non concerné	
f.	Précipitation	Polluants précipitables dissous non biodégradables ou inhibiteurs, tels que métaux, phosphore	Transformation des polluants dissous en composés insolubles par addition de précipitants. Les précipités solides formés sont ensuite séparés par décantation, flottation à l'air ou filtration.	Non concerné	

Technique		Polluants habituellement visés	Description de la technique	Cas de la société METOSTOCK	Description de la technique de la société METOSTOCK
g.	Oxydation chimique	Polluants oxydables dissous non biodégradables ou inhibiteurs, tels que nitrites, cyanure	Les composés organiques sont oxydés afin d'obtenir des composés moins nocifs et plus facilement biodégradables. Parmi les techniques utilisées figurent l'oxydation humide à l'ozone ou au peroxyde d'hydrogène, éventuellement renforcée par des catalyseurs ou des rayons ultraviolets. L'oxydation chimique est en outre utilisée pour dégrader les composés organiques à l'origine d'odeurs, de goûts et de colorations, et à des fins de désinfection	Non concerné	
h.	Réduction chimique	Polluants réductibles dissous non biodégradables ou inhibiteurs, comme le chrome hexavalent (Cr(VI)]	Cette technique consiste à utiliser des agents chimiques réducteurs pour transformer des polluants en composés similaires mais moins nocifs ou dangereux.	Non concerné	
i.	Évaporation	Contaminants solubles	Utilisation de la distillation (voir ci-dessus) pour concentrer des solutions aqueuses de substances à point d'ébullition élevé en vue de leur réutilisation, de leur traitement ou de leur élimination (par exemple incinération des eaux usées) par transfert de l'eau vers la phase vapeur. La technique est généralement utilisée dans des unités à plusieurs étapes faisant appel à un vide de plus en plus poussé, afin de réduire la demande d'énergie. Les vapeurs d'eau sont condensées en vue de leur réutilisation ou rejetées sous la forme d'eaux usées.	Non concerné	

Technique		Polluants habituellement visés	Description de la technique	Cas de la société METOSTOCK	Description de la technique de la société METOSTOCK
j.	Échange d'ions	Polluants ioniques dissous non biodégradables ou inhibiteurs, tels que les métaux	Cette technique consiste à piéger les composés ioniques indésirables ou dangereux présents dans les eaux usées et à les remplacer par des ions plus acceptables à l'aide d'une résine échangeuse d'ions. Les polluants sont piégés temporairement et sont ensuite relargués dans un liquide de régénération ou de lavage à contre-courant.	Non concerné	
k.	Stripage	Polluants purgeables, tels que le sulfure d'hydrogène (H2S), l'ammoniac (NH3), certains composés organohalogénés adsorbables (AOX), les hydrocarbures	Extraction des polluants purgeables présents dans la phase aqueuse par passage d'une phase gazeuse (par exemple, vapeur, azote ou air) dans le liquide. Ces polluants sont ultérieurement récupérés (par exemple, par condensation) en vue de leur réemploi ou de leur élimination. Il est possible d'augmenter la température ou de diminuer la pression pour améliorer l'efficacité de la technique.	Non concerné	
Traitement biologique					
l.	Procédé par boues activées	Composés organiques biodégradables	Oxydation biologique des polluants organiques dissous par l'oxygène résultant du métabolisme des microorganismes. En présence d'oxygène dissous (injecté sous forme d'air ou d'oxygène pur), les composés organiques donnent du dioxyde de carbone, de l'eau ou d'autres métabolites et de la biomasse (c'est-à-dire de la boue activée). Les microorganismes sont maintenus en suspension dans les effluents aqueux et l'ensemble du mélange est aéré mécaniquement. le mélange de boue activée est envoyé vers un dispositif de séparation et la boue est ensuite renvoyée vers le bassin d'aération.	Non concerné	

Technique	Polluants	Description de la technique	Cas de la société	Description de la technique

		habituellement visés		METOSTOCK	de la société METOSTOCK
m.	Bioréacteur à membrane	Composés organiques biodégradables	Combinaison du traitement par boues activées et de la filtration sur membrane. Deux variantes sont utilisées: a) boucle de recirculation externe entre la cuve de boues activées et le module à membranes; et b) immersion du module à membranes dans la cuve de boues activées aérées où les effluents sont filtrés à travers une membrane à fibres creuses, la biomasse restant dans la cuve.	Non concerné	
Dénitrification					
n.	Nitrification/dénitrification lorsque le traitement comprend un traitement biologique	Azote total, ammoniac	Procédé en deux étapes qui est généralement intégré dans les stations d'épuration biologique. La première étape consiste en une nitrification aérobie au cours de laquelle des microorganismes oxydent les ions ammonium ($NH4^+$) en nitrites intermédiaires (NO_2^-), qui sont à leur tour oxydés en nitrates (NO_3^-). Au cours de l'étape ultérieure de dénitrification anaérobie, les microorganismes réduisent chimiquement les nitrates en azote gazeux.	Non concerné	
Elimination des solides					
o.	Coagulation et floculation	Solides en suspension et particules métalliques	La coagulation et la floculation sont utilisées pour séparer les matières en suspension dans les effluents aqueux et sont souvent réalisées par étapes successives. La coagulation est obtenue en ajoutant des coagulants de charge opposée à celle des matières en suspension. La floculation est réalisée par l'ajout de polymères, de façon que les collisions entre particules de microflocs provoquent l'agglutination de ceux-ci en flocs de plus grande taille. Les flocs formés sont ensuite séparés par décantation, flottation à l'air ou filtration.	Non concerné	

Technique		Polluants habituellement visés	Description de la technique	Cas de la société METOSTOCK	Description de la technique de la société METOSTOCK
p.	Sédimentation	Solides en suspension et particules métalliques	Séparation des particules en suspension par gravité.	Non concerné	
q.	Filtration (par exemple, filtration sur sable, microfiltration, ultrafiltration)		La microfiltration (MF) et l'ultrafiltration (UF) sont des procédés de filtration sur membrane qui piègent et concentrent, sur une des deux faces de la membrane, des polluants tels que les particules en suspension et les particules colloïdales contenues dans les eaux usées.	Non concerné	
r.	Flottation		Technique consistant à séparer les particules solides ou liquides présentes dans les eaux usées en les faisant se fixer sur de fines bulles de gaz, généralement de l'air. Les particules flottent et s'accumulent à la surface de l'eau où elles sont recueillies à l'aide d'écumeurs.	Non concerné	

Les techniques utilisées par la société METOSTOCK suivant la rubrique 2790 demandée consistent à réaliser des opérations de pré-traitement suivantes :

- Tri : Séparation et orientation des déchets selon leur nature, ce qui permet d'identifier les meilleures filières en terme de valorisation ou de traitement.
- Reconditionnement : Passer d'un conditionnement à un autre (de fûts en vrac) afin soit d'homogénéiser, soit de minimiser les coûts de transport et de pouvoir l'éliminer dans des filières adaptées et d'assurer une conformité sur l'aspect sécurité et environnement (par exemple lors de fûts fuyards).
- Ajustement du pouvoir calorifique inférieur (PCI) en amenant ce PCI à un niveau acceptable pour l'acceptation en filière de valorisation énergétique.
- Ajustement du pH en amenant celui-ci des eaux résiduaires légèrement acides à un pH neutre en mélangeant ces eaux avec des eaux légèrement basiques.

Les deux dernières opérations permettent de répondre aux attentes des conclusions des meilleures technologies disponibles suivant MTD 22, sur l'utilisation rationnelle des matières qui consistent à remplacer ou à utiliser des déchets au lieu de matières premières, par exemple utilisation d'eaux légèrement acides pour neutraliser des eaux légèrement basiques ou à utiliser des produits à haut PCI avec des produits à bas PCI pour permettre de valoriser le déchet.

La société METOSTOCK met en place un système de management environnemental.
Les caractéristiques suivantes montrent le système mis en place :

1. <u>Organisation et responsabilités</u>

Participer à la professionnalisation et au développement des compétences des employés de METOSTOCK dans le respect des valeurs de l'entreprise.

<u>A/ Nos valeurs :</u>

- Anticiper et développer des idées nouvelles et les autres outils d'exploitation

- Avoir une vision stratégique dans une approche globale et ordonnée

B /Notre engagement :

-Tenir contre de notre stratégie globale et des axes directeurs.

- Nous impliquer dans la mission et dans les taches qui nous sont confiées « fédérer les équipes ».

C/ Les principes :

- Pratiquer la clarté de la formation relative aux actions de formation,
- Répondre avec professionnalisme aux sollicitations de nos collaborateurs,
- Veiller à la confidentialité et au respect des données.

2. Recrutement, formation, sensibilisation et compétences,

A/ La Mission de recrutement et de formation a comme objectif à partir d'une gestion de projet articulé autour de six grandes phases (analyse, conception, réalisation, mise en œuvre, évolution et suivi)

B/ Définir les besoins et mettre en place les outils pédagogiques adéquate à notre feuille de route (formation, fiche de poste adapté évolutive)

C/ Anticiper développer les idées nouvelles en termes de formation continue sur l'exploitation

Participation du personnel selon trois axes

- Conditions de travail,
- Organisation du travail,
- Choix du matériel,

D/ Constat d'efficacité des procédés et procédures :

E/Augmentation du rendement avec les suggestions de nos collaborateurs

F/Augmentation des capacités de valorisation.

3. Programme de maintenance

A/ Beaucoup de location maintenance de matériel sur site

B /Pratique de maintenance préventive avec visite et remplacement systématique

- Lorsque les raisons de sécurité s'imposent –
- Lorsque le coût d'arrêt de production est important –
- Lorsque la durée de vie est connue avec exactitude

C/ Visite préventive conditionnelle, visite du bon fonctionnement en intégrant les actions qui en découlent

D/ Suivi continu du matériel –étude des dérives dans le cadre des interventions de maintenance et recherche de solutions transitoires envie d'amélioration.

4. Préparation aux situations d'urgence

Une situation d'urgence est une situation qui présente un risque immédiat de préjudice grave pour la santé, la vie, les biens ou l'environnement. La préparation aux situations d'urgence est une part importante dans notre entreprise :

A / Prévention : politiques et procédures pour minimiser l'occurrence des situations d'urgence

B / Préparation : activités et procédures requises pour faire en sorte que notre organisation est prête à intervenir efficacement

C / Intervention : mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence survient

D / Rétablissement : pratiques pour reprendre les activités opérationnelles normales

E / Établir l'équipe de planification : des représentants de tous les niveaux, avec le soutien de la haute direction, constituent la formule la plus efficace

- Évaluer les risques et la capacité d'intervention de l'entreprise,
- Établir le plan d'intervention en cas d'urgence,
- Mettre le plan en œuvre : obtenir l'équipement nécessaire, communications et formation,
- Améliorer le plan de façon continue Portée et aperçu des urgences éventuelles,
- Alarmes et autres méthodes servant à lancer une intervention, Procédures d'intervention particulières à un lieu,
- Structure de commandement, rôles et responsabilités,
- Couper l'alimentation,
- Procédures d'évacuation et de rassemblement,
- Systèmes et protocoles de communication,
- Listes des personnes à contacter en cas d'urgence

F/Listes de ressources

- Définir les types de situations d'urgence courant
- Intervenir lors d'une situation d'urgence
- Réagir lorsqu'une alarme d'urgence est déclenchée
- Demander de plus amples détails et plus de formation à votre employeur

5. Respect de la législation sur l'environnement

A / Aqua Picardie surveillance des eaux piézométrique ou nappe phréatique

B / Conseiller à la sécurité pour la partie législation sécurité transport (ADR)

C / Cabinet extérieur pour la partie arrêté préfectoral et pour la veille sanitaire et environnementale.

7 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

7.1 – Capacités techniques

Afin de répondre aux besoins nouveaux des industries dont les déchets évoluent constamment, le centre METOSTOCK Environnement doit s'adapter au marché.

Cette plate-forme permet :
- de développer des techniques de valorisation et de traitement adaptées
- de former le personnel sur les nouvelles filières.

Les besoins en matériel ont été déterminés à partir du retour d'expérience de la société :

A : POIDS LOURS

1. CAMIONS AMPIROLL + REMORQUES

- Equipés d'un bras de levage permettant :
  - . La mise en place de bennes
  - . La rotation de la benne
  - . Le transfert des déchets vers les centres agréés

2. REMORQUE :

- Optimisation des transports (transport de 2 bennes)

3. FONDS MOUVANTS :

- Transport vers les centres agréés
- Grande capacité de stockage (90m3)

4. TAUTE LINERS :

- Transport vers les centres agréés ou vers les clients
- Grande capacité de stockage (27 palettes ou conditionnés)

B : BENNES :

- Bennes de capacité de 10 m^3 à 40 m^3
- Bennes étanches
- Bennes avec toiture

C : PONT BASCULE :

- Mise en place d'un pont bascule de 50 tonnes pour la gestion des poids des entrées et des sorties de la plateforme.

D : MOYENS DE CONTROLE DU SITE :

- Barrières d'entrée et de sorties
- Portique de radio activité (entrant et sortant)
- Programmations obligatoires des entrées et des sorties de la plateforme

E : BATIMENTS ET AIRES DE STOCKAGES DE LA PLAEFORME :

- Plateforme construite sur 7 hectares,
- 3 bâtiments de 1500 m^2 pour le stockage et pour la manipulation de certains déchets dangereux et non dangereux
- Découpage de la plateforme en 9 secteurs pour la réception des déchets

F: MOYENS DE DECHARGEMENT OU DE DECHARGEMENT :

1. CHARIOTS ELEVATEURS

- Equipés d'un bras télescopique

. Le déchargement des camions

. Le chargement des camions

. Les manipulations des conditionnés sur la plateforme (vidange, stockage ….)

2. GRUES + CHARGEUSE:

- La plateforme est dotée :
  . 3 grues pour la partie DIB et DIS (1 grue avec cabine surélevée)
  . 2 grues pour les métaux (1 grue avec électro aimant)
  . 1 chargeuse télescopique
- Elles permettent de :
  . Préparation des sorties
  . Transfert des matières
  . Réalisation des mélanges pour l'obtention de nos produits génériques
  . Chargement des camions pour évacuation vers les centres agréés

G: DIVERS MOYENS TECHNIQUES DURANT L'ANNEE (prestataires extérieurs) :

1. BROYEURS BOIS

- Broyage du bois par trimestre
  . Un broyeur lent pour préparation du bois (broyage grossier + retrait des éléments métalliques)
  . Un broyeur rapide pour la calibration du bois en fonction du cahier des charges

2. BROYEUR DECHETS VERTS:

- Broyage des déchets verts pour activer la préparation du compost (par trimestre)

3. TROMMEL POUR CALIBRAGE DU COMPOST:

- Utilisation d'un trommel 2 sorties pour la calibration du compost (par trimestre)

4. BROYEUR ET CRIBLEUR DES DECHETS INERTES:

- Broyage et criblage des déchets des déchets inertes (1 fois par an)

H: MOYENS SECURITE DE LA PLATEFORME :

- 3 centrales incendie positionnées dans les 3 bâtiments
- Système de cameras de surveillance pour la totalité de la plateforme relié au service de gardiennage de la plateforme
- Extincteurs
- Bassin d'incendie avec tuyauterie aspiration camion pompiers
- Bassins de confinement en cas d'incendie ou d'épandage
- Moto pompe + émulseurs
- Plateforme en rétention complète

I: SUPPORTS INFORMATIQUES :

1 : LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LA TRACABILITE DES DECHETS :

- Ce logiciel permet :
  - Traçabilité complète des déchets de l'acceptation à l'élimination finale,
  - Obtention des BSDI,
  - Obtention des étiquettes.

2 : LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LE SUIVI DES PRESTATIONS SERVICES CHEZ NOS CLIENTS A TRACABILITE DES DECHETS :

- Ce logiciel permet la traçabilité complète de l'appel téléphonique du client pour une prestation jusqu' à la facturation

J : LABORATOIRE :

1 : LE LABORATOIRE :

- Le laboratoire permet :
  - . Acceptation d'un déchet
  - . Contrôles analytiques des entrées, prétraitement, traitement des déchets
  - . Contrôle de la réception des déchets acceptés
  - . Formulation des différentes préparations
  - . Contrôle des différentes préparations sur les sorties de déchets
  - . Contrôles des différents rejets de la plateforme

2 : LE MATERIEL DU LABORATOIRE :

- L'équipement du laboratoire est :
  . Un spectromètre pour les métaux chlore et soufre
  . Un spectromètre pour les analyses de l'eau (DCO ….)
  . PH-mètre
  . Verreries de laboratoire pour les tests de compatibilité
  . Tests colorimétriques (cyanure peroxydes..)
  . Détecteur de gaz
  . Détecteurs de radio activité
  . Test de brulage
  . Hotte aspirante
  . Balances
  . Bancs d'agitation
  . Étuve
  . Rouleaux pH

7.2 – Capacités financières

Le tableau suivant donne l'évolution du chiffre d'affaires de la société METOSTOCK Environnement pour les trois dernières années.

Année	Chiffres d'Affaires
2018	9 156 M€
2017	6 863 M€
2016	6 858 M€

Il est à noter que les principaux investissements liés à la protection de l'environnement ont d'ores et déjà été budgétés par la société METOSTOCK Environnement pour 2019 :

- Travaux de la fosse de 40 m^3 pour les pré mélanges des pâteux organiques ou minéraux et pour les préparations des eaux résiduaires avec ou sans valorisation pour un montant de 60 000 €,

- Travaux de séparation du hall métaux et du stockage de carton / plastiques pour un montant de 25 000 €,

- Travaux de dallage des plateformes pour le stockage de cartons/plastiques/métaux pour un montant de 145 000 €,

- Travaux de sécurisation de la plateforme pour un montant de 35 000 €,

- Travaux d'isolation de bâtiment pour déchets ultimes pour un montant de 18 000 €,

- Travaux de mise en conformité pour les parafoudres et paratonnerre pour un montant de 30 000 €,

- Achat de bennes pour un montant de 120 000 €,

- Achat d'un camion pour un montant de 150 000 €.

7.3 – Garanties financières

En vue de l'établissement du montant de référence des garanties financières prévues au 5° du IV de l'article R. 516-2, l'exploitant transmet au préfet une proposition de montant des garanties financières accompagnée des valeurs et justifications techniques des différents paramètres pertinents ayant permis le calcul forfaitaire prévu dans l'annexe I ou dans l'accord de branche, ou le calcul spécifique proposé par l'exploitant. Ces valeurs et justifications techniques incluent la quantité maximale de déchets pouvant être entreposés sur le site, prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou d'autorisation simplifiée ou, à défaut, son estimation par l'exploitant qui sera ensuite prescrite par arrêté préfectoral et, en tant que de besoin, une étude sur le réseau de contrôle de la qualité des eaux souterraines comportant le nombre de piézomètres à réaliser, leur implantation ainsi que la nature des paramètres à contrôler.

Cette méthode de calcul forfaitaire se fonde sur 6 paramètres :

- montant des mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation,

- montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange,
- montant relatif à la limitation des accès au site,
- montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement,
- montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent,
- indice d'actualisation des coûts,
- et coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier.

Le montant global de la garantie est égal à : **M = Sc [Me +α (Mi + Mc + Ms + Mg)**]
Où

Sc: coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10.

Me : montant, au moment de la détermination du premier montant de garantie financière, relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets présents sur le site de l'installation. Ce montant est établi sur la base des éléments de référence suivants :

- Nature et quantité maximale des produits dangereux détenus par l'exploitant ;
- Nature et quantité estimée des déchets produits par l'installation. La quantité retenue est égale à :

— la quantité maximale stockable sur le site éventuellement prévue par l'arrêté préfectoral ;

— à défaut, la quantité maximale pouvant être entreposée sur le site estimée par l'exploitant.

α: indice d'actualisation des coûts.

Mi : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées présentant un risque d'explosion ou d'incendie après vidange.

Mc (coût 2012) : montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès à chaque entrée du site et sur la clôture tous les 50 mètres.

Ms (coût 2012) : montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les

coûts d'analyse de la qualité des eaux de la nappe au droit du site, ainsi qu'un diagnostic de la pollution des sols.

Mg (coût 2012) : montant relatif au gardiennage du site ou à tout autre dispositif équivalent.

Avec, selon l'arrêté du 31 mai 2012 :

- Index : indice TP01 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières fixé dans l'arrêté préfectoral.
- Index0 : indice TP01 de janvier 2011
- TVA_R : taux de la TVA applicable lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières.
- TVA_0 : taux de la TVA applicable en janvier 2011

Dans le cas présent, la formule a été appliquée sur la base des valeurs données par le JO n°145 du 23 juin 2012 pour l'$Index_0$, la TVA_R et TVA_0.

L'indice TP01 n'étant pas indiqué dans l'Arrêté Préfectoral actuel du site, l'indice TP01 en cours a été appliqué. Cet indice est de 726,0 en décembre 2018.

Index	718,8	Indice TP01 de décembre 2018
$Index_0$	667,7	Indice TP01 de janvier 2011
TVA_R	20,0 %	TVA applicable lors de l'établissement de l'AP fixant le montant de référence des garanties financières
TVA_0	19,6 %	TVA applicable en janvier 2011

Sur ces hypothèses de calcul, l'indice d'actualisation des coûts est :

$\alpha = 1,0801243$

1) Calcul de Me

ME : montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets.

$$ME = Q_1 (C_{TR} x d_1 + C_1) + Q_2 (C_{TR} x d_2 + C_2) + Q_3 (C_{TR} x d_3 + C_3)$$

Les déchets et produits dangereux à évacuer peuvent être classés en trois catégories :

Q_1 (en tonnes ou en litres) : quantité totale de produits et de déchets dangereux à éliminer.

Q_2 (en tonnes ou en litres) : quantité totale de déchets non dangereux à éliminer.

Q_3 (en tonnes ou en litres) : pour les installations de traitement de déchets, quantité totale de déchets inertes à éliminer.

C_{TR} : coût de transport des produits dangereux ou déchets à éliminer.

d_{T1}, d_{T2}, d_1, d_2, d_3 : distances entre le site de l'installation classée et les centres de traitement ou d'élimination permettant respectivement la gestion des quantités Q_{Ti}, Q_1, Q_2 et Q_3.

C_1 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des produits dangereux ou des déchets.

C_2 : coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets non dangereux.

C_3 : pour les installations de traitement de déchets, coût des opérations de gestion jusqu'à l'élimination des déchets inertes *(dans notre cas, non concerné)*

Coûts unitaires (TTC) : les coûts C_1, C_2, C_3, C_{TR} sont déterminés par le préfet sur proposition de l'exploitant.

En cas de devis forfaitaires de la part d'une ou de plusieurs entreprises incluant les coûts des opérations de gestion jusqu'à leur élimination, l'exploitant peut dans ce cas proposer au préfet d'utiliser ces devis forfaitaires en lieu et place de la formule de calcul de ME.

Pour les produits dangereux et déchets pouvant être vendus ou enlevés du site à titre gratuit compte tenu de l'historique de gestion des déchets ou des produits dangereux, de leurs caractéristiques et de leurs conditions de stockage et de surveillance, le coût unitaire à prendre en compte est égal à 0.

Pris en compte dans ce calcul :

- La société METOSTOCK Environnement est autorisée à exploiter un centre de transit pour les rubriques 2790, 2791, 2713, 2714 et 2718.
- La société est autorisée à exploiter 3 aires de transit de métaux, une de 6 400 m^2, une de 100 m^2 et une de 1 000 m^2. Ces produits ont une valeur marchande importante dans la gestion du centre.

Les déchets pris en compte sont :

Nature du déchet	Coût du transport en € HT la tonne	Coût du traitement en € HT la tonne	Quantité maximale sur site en tonne	Montant total en € HT	Montant total en € TTC
EAUX PHYSICO (8, 11)	35	65	60	6 000	7 176
EAUX RESIDUAIRES (9, 12)	35	90	70	8 750	10 465
EAUX METAUX < 1% (10, 13)	35	90	45	5 625	6 728
SOLIDE CYANURE (1)	Transit		1	0	0
SOLIDES CHROMES (2)	Transit		0,5	0	0
PHYTOSANITAIRES (3)	Transit		0,585	0	0
HUILES NOIRES (14)	0	0	10	0	0
FILTRES HUILES (15)	35	210	5	1 225	1 465
SOLVANTS CHLORES (16, 17)	35	390	15,085	6 411	7 668
DTQD (4)	Transit		1	0	0
PATEUX MINERAUX (18, 19)	70	110	80	14 400	17 222
SOLIDES MINERAUX (20, 21)	70	110	250	45 000	53 820
EAUX METAUX > 1% (5)	Regroupement		3	0	0
EAUX CYANUREES (6)	Regroupement		3	0	0

Nature du déchet	Coût du transport en € HT la tonne	Coût du traitement en € HT la tonne	Quantité maximale sur site en tonne	Montant total en € HT	Montant total en € TTC
PCB (7)	Transit		5	0	0
POUSSIERES DE FILTRE (23)	70	155	40	9 000	10 764
EMBALLAGES SOUILLES (24)	35	340	60	22 500	26 910
POUDRES PEINTURES (25)	70	154	25	5 600	6 698
RESINES EIM (26)	35	1000	1	1 035	1 238
NEONS (22)	Eco-organisme		1.085	0	0
EAUX + SOLVANTS (28)	35	120	14	2 170	2 595
PATEUX ORGANIQUES (29, 30)	35	200	48	11 280	13 491
BOUES HYDROXYDES (22)	70	110	50	9 000	10 764
POTS PEINTURES (31)	70	280	32.400	11 340	13 563
AEROSOLS (32)	35	1310	5.085	6 839	8 180
ACIDES (33)	35	324	20.085	7 211	8 624
BASES (34)	35	90	40.085	5 011	5 993
PILES (35)	Eco organisme		2.085	0	0
TOTAL			888	178 397	213 362

La société METOSTOCK dispose d'un stock permanent de 1 500 tonnes de métaux ferreux et non ferreux, constituant une réserve financière de 375 000 €. Ainsi les frais liés à l'élimination des déchets seraient largement couverts par cette réserve.
Le coût d'élimination des déchets pris en compte est égal à 213 362.

Me = 213 362 €

1) **Mi : montant relatif à la neutralisation des cuves enterrées.**

Dans le cas de la société METOSTOCK, le site ne contient pas de cuves enterrées.

Mi = 0

2) Mc : montant relatif aux interdictions ou limitations d'accès au site

$$M_C = P \times C_C + n_P \times P_P$$

M_C : montant relatif à la limitation des accès au site. Ce montant comprend la pose d'une clôture autour du site et de panneaux d'interdiction d'accès au lieu. Ces panneaux seront disposés à chaque entrée du site et autant que de besoin sur la clôture, tous les 50 m.
P (en mètres) : périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes.
C_C: coût du linéaire de clôture soit 50 €/m.
n_P : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu. Il est égal à :n_P = Nombre d'entrées du site + périmètre/50
P_P : prix d'un panneau soit 15 €.

Dans le cas de la société METOSTOCK, le périmètre du site est de 1 000 mètres
Le site est clos et le nombre d'entrées sur le site est de 2.

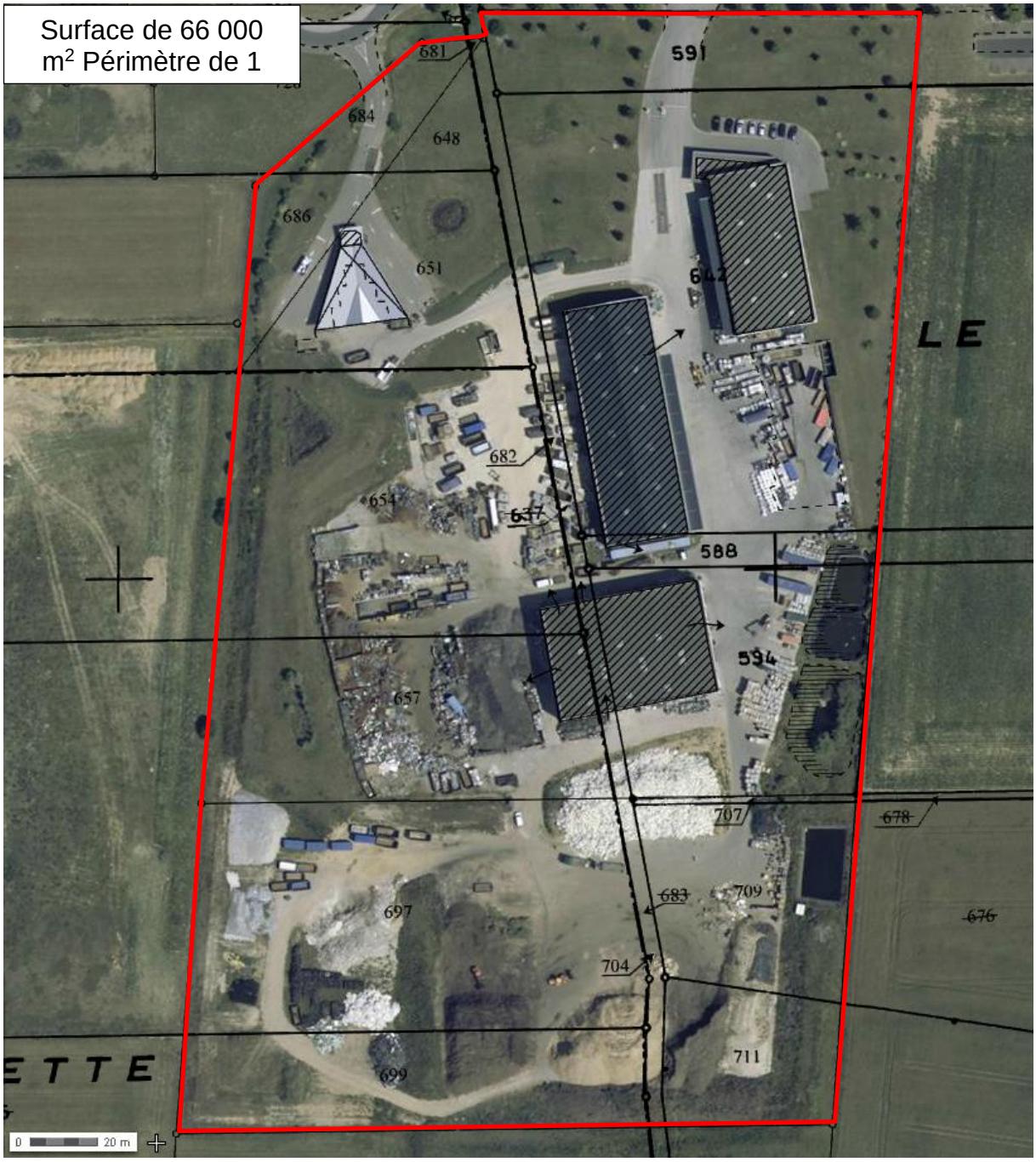

$M_C = (2 + (1\,000 / 50)) \times 15$

Mi = 330 € TTC

3) Ms : montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur son environnement

$$M_S = N_P \times (C_P \times h + C) + C_D$$

M_S: montant relatif à la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement. Ce montant couvre la réalisation de piézomètres de contrôles et les coûts d'analyse de la qualité des eaux de la **nappe au droit du site.**

N_P : nombre de piézomètres à installer.

C_P : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre soit 300 € par mètre de piézomètre creusé.

h : profondeur des piézomètres.

C : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe sur la base de deux campagnes soit 2 000 € par piézomètre.

C_D : coût d'un diagnostic de pollution des sols déterminé de la manière suivante :

Coût TTC	Etude historique Etude de vulnérabilité et des investigations sur les sols
Pour un site dont la superficie est inférieure ou égale à 10 hectares	10 000 € TTC + 5 000 € TTC/hectare
Pour un site dont la superficie est supérieure à 10 hectares	60 000 € TTC + 2 000 € TTC /hectare au-delà de 10 hectares

Dans le cas de la société METOSTOCK, la société fait partie du réseau AQUAPICARDIE et dans ce cadre, la surveillance des eaux souterraines sera donc assurée par le réseau mis en place par l'association AQUA PICARDIE. L'adhésion à ce réseau est de 1 558, 44 € TTC .Seul le prix de l'adhésion sera pris en compte pour les deux campagnes.

$M_S = C + C_D$ = (1 558.44 € TTC) + (10 000 € TTC + 5 000 € TTC x 7,8 ha) =

Mi = 50 558,44 € TTC

4) Mg : montant relatif à la surveillance du site

La surveillance du site : gardiennage ou autre dispositif équivalent (M_G)

$$M_G = C_G \times H_G \times N_G \times 6$$

M_G : montant relatif au coût de gardiennage du site pour une période de six mois.

C_G : coût horaire moyen d'un gardien soit 40 € TTC/h.

H_G : nombre d'heures de gardiennage nécessaires par mois.

N_G : nombre de gardiens nécessaires.

Sur proposition de l'exploitant, la méthode de calcul de M_G peut être adaptée à d'autres dispositifs de surveillance appropriés aux besoins du site.

Sachant que le site serait sous surveillance 24 heures sur 24 par un dispositif de caméras déjà en place, pour compléter cette surveillance, un gardien pourrait venir deux heures par jour pour réaliser un tour du site ou en cas d'intrusion chaque jour de la semaine, pendant 6 mois. Cependant, le montant ne pourra pas être inférieur à 15 000 € TTC, conformément à la note de la DGPR n°BSSS/2013-265/EF du 20 novembre 2013.

Mg = 15 000 €

5) M : montant global de la garantie

$$M = Sc\ [Me + \alpha\ (Mi + Mc + Ms + Mg)]$$

M= 1,10 (213 362 + ((718,8.0 / 667.7 x ((1+20%) / (1+19,6%))) x (0+330+50 558,44+ 15 000)) = **312 984 € TTC**

Ce montant étant supérieur au seuil exonératoire de 100 000 euros TTC, il est nécessaire de constituer des garanties financières.

8 – SYNTHESE DES INVESTISSEMENTS REALISES DEPUIS 2004

Investissements	Coûts HT
Création d'un bâtiment DIB	260 k€
Plate-forme des déchets verts	96 k€
Achats de camions	61 k€
Bennes de 10 à 40 m^3	46 k€
Engins de manutention	15 k€
Presse à cartons	46 k€
Spectromètre Rayonnement X	40 k€
Pistolet spectromètre Rayonnement X	4 k€
Matériels Laboratoire	8 k€
Logiciels informatiques pour suivre la traçabilité des déchets	8 k€